

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR

**ARRÊTE DE RESTRICTION DE CIRCULATION
ET STATIONNEMENT INTERDIT**

Le Maire de SAINT SAUVEUR (Oise)

- Vu les articles L 2212 1 - L 2213 1 et L 2213 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'en raison des travaux d'enfouissements des réseaux SEZEO effectués **rue Aristide Briand** par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, domiciliée 15 ter rue des frères péraux à NOGENT-SUR-OISE (60180), il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement à compter du 28 août et jusqu'au 1^{er} novembre 2024.

ARRETE

Article 1 : la circulation sera restreinte dans la **rue Aristide Briand, du N°2 au N°254**, à compter du **28 août et jusqu'au 1^{er} novembre 2024** par :

- alternance (feux tricolores)
- stationnement interdit au droit du chantier

Article 2 : la signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE.

Article 3 : les services de gendarmerie et les agents communaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution à :

- Gendarmerie de La Croix St Ouen
- Entreprise

Fait à SAINT SAUVEUR, le 26 août 2024

Le Maire
Claude LEBON